

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29 novembre 2022

Point 18 de l'ordre du jour

Bourses de mobilité ATHENS

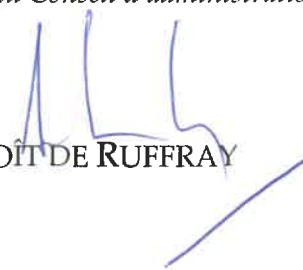
Délibération n°22-11-45

Conformément au 14° de l'article 17 du décret n°93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées, le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, approuve la mise en place d'un dispositif de bourses de mobilité ATHENS tel que décrit en annexe.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 29 novembre 2022.

Le Président du Conseil d'administration,


BENOÎT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

ANNEXE

Modalités d'attribution de la bourse de mobilité ATHENS

Élèves et formations concernées

Elèves-ingénieurs en 2^{ème} année ou 3^{ème} année du cycle ingénieur.

Montant de l'aide spécifique

Partenaires du réseau ATHENS (hors France)¹ : 200 €

Bonus pour les partenaires du réseau ATHENS (hors France), membres fondateurs d'EELISA² : 50 €

Conditions d'attribution de l'aide spécifique

L'aide spécifique est attribué de plein droit aux élèves éligibles qui, dans le cadre de leur participation à la semaine ATHENS, ont fait le choix d'un établissement européen du réseau hors France.

L'aide spécifique est versée en une seule fois préalablement à la mobilité.

Condition de non-reversement de l'aide spécifique

Le bénéficiaire de la bourse de mobilité ATHENS doit justifier de sa mobilité au sein de l'établissement européen d'accueil, dans le mois suivant celle-ci. Dans le cas contraire, le reversement de la bourse est exigé.

¹ Les membres européens hors France du réseau ATHENS sont en 2022 : L'Université Aristote de Thessalonique, l'Université polytechnique et économique de Budapest, l'Université technique de Prague, l'Université de technologie de Delft, l'Université technique d'Istanbul, l'Instituto superior técnico de Lisbonne, l'Université catholique de Louvain, la Katholieke Universiteit Leuven, l'Université norvégienne de sciences et de technologie à Trondheim, l'Université polytechnique de Milan, l'Université polytechnique de Madrid, l'Université technique de Munich, l'Université technique de Vienne, l'Université polytechnique de Bucarest, l'Université technologique de Varsovie.

² Parmi les membres européens hors France du réseau ATHENS en 2022, sont membres fondateurs de l'université européenne EELISA : L'Université polytechnique et économique de Budapest, l'Université technique d'Istanbul, l'Université polytechnique de Madrid, l'Université polytechnique de Bucarest.